

BCE/2023/4

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mars 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mars 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au Conseil de
l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur
de la Hrvatska narodna banka**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 10 mars 2023
(OR. en)**

7297/23

UEM 61

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne
Date de réception:	9 mars 2023
Destinataire:	Monsieur Thomas WESTPHAL, directeur général, Conseil de l'Union européenne
Objet:	RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Hrvatska narodna banka (BCE/2023/4)

Les délégations trouveront ci-joint la recommandation de la Banque centrale européenne BCE/2023/4.



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

FR

ECB-PUBLIC

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 7 mars 2023

**au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes
extérieur de la Hrvatska narodna banka**

(BCE/2023/4)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et
notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Hrvatska narodna banka, KPMG Croatia d.o.o., expirera à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Hrvatska narodna banka est soumise à l'article 27.1 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne. Il est donc nécessaire que le conseil des gouverneurs de la BCE recommande, et que le Conseil agréé, le commissaire aux comptes extérieur actuel pour les exercices 2023 à 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé que KPMG Croatia d.o.o. effectue la vérification externe des comptes de la Hrvatska narodna banka pour les exercices 2023 à 2024.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 7 mars 2023.

La présidente de la BCE

Christine LAGARDE